

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/01/6085

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

THIRY Jean-François & Emmanuel SASJP
Rue du Village (Compogne), 43
6687 Bertogne
BE0714840807

Site contrôlé

THIRY Jean-François & Emmanuel SASJP
Rue de la Liberté, 7
6687 Bertogne
BE 0714 840 807

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion
 - + production durant la période de conversion
- (B) Animaux et produits animaux non transformés
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Bovins viandeux	Biologique
Froment de printemps ou alternatif (2,83 ha)	Biologique
Orge de printemps (10,58 ha)	Biologique
Avoine de printemps (6,08 ha)	Biologique
Prairie permanente (45,12 ha)	Biologique
Prairie temporaire (20,95 ha)	Biologique
Prairie permanente (1,94 ha)	En conversion
Prairie temporaire (1,25 ha)	En conversion

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

16/01/2023 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard



I.8 Validité

Certificat valide du 07/12/2022 au 31/03/2024